



AG2R LA MONDIALE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ETHIS VALEURS
(Code ISIN: FR0010263764)

Ce FIA est géré par AGICAM – Groupe AG2R LA MONDIALE
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **actions de pays de la zone euro** », le FIA a pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence constitué de **l'Euro Stoxx et de l'Euro MTS 3/5 ans**.

L'indice de référence du FIA est composé de :

- 67% de l'indice **Euro Stoxx dividendes réinvestis**, qui est un indice composé de près de 300 sociétés parmi les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone euro. Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière, du volume de transaction et de leur secteur d'activité.
- 33% de l'indice **Euro MTS 3/5 ans**, coupons réinvestis évalués sur les cours de clôture qui est un indice obligataire représentatif d'emprunts d'État de la zone Euro dont la maturité résiduelle est comprise entre 3 ans et 5 ans. Cet indice libellé en euros, est diffusé en temps réel et capitalise les coupons.

Le FIA dispose d'un mode de gestion socialement responsable (ISR). Les instruments financiers et les parts ou actions d'OPC entrant dans sa composition font l'objet d'une sélection préalable basée sur des critères extra-financiers centralisés dans un outil propriétaire, Ethis Screening. Cette interface est alimentée par des données issues d'agences d'évaluation externes et par les recherches menées par la cellule d'analyse ISR du Groupe AG2R LA MONDIALE.

- Les émetteurs privés sont sélectionnés au regard de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à leur activité et des moyens mis en œuvre pour y répondre.
- Les émetteurs parapublics et supranationaux sont choisis pour la concordance entre leur mission et les valeurs prônées par le référentiel du Comité d'application et de proposition en Investissement Socialement Responsable (CAP ISR) d'Agicam.
- Les émetteurs étatiques sont évalués par la société de gestion sur la base de leur comportement envers leurs habitants, ceux du reste de la planète et l'environnement.

La gestion du FIA est une gestion active basée sur la sélection de titres offrant le meilleur couple perspectives boursières / pratiques sociales et environnementales.

Le FIA sera investi :

- entre 60% et 100% de son actif net en actions de sociétés de la zone euro de toutes capitalisations.
 - jusqu'à 40% de son actif net en obligations et titres de créances négociables émis par des entreprises et des États de la zone Euro
- Le niveau de rating minimum sera BBB (Standard & Poor's ou équivalent) (ou jugée équivalente selon la société de gestion).

- parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011/61/UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne. Ces FIA devront répondre aux exigences de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie parallèlement sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.

Le FIA s'inscrit dans une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre **0 et 5**.

Le résident de la zone Euro subira un risque de change à titre accessoire (maximum 10%), le FIA pouvant intervenir sur les actifs financiers de pays non membres de la zone Euro tels que l'Amérique du Nord, le Japon, la Suisse et le Royaume Uni.

Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture et d'exposition.

Des instruments intégrant des dérivés pourront être utilisés dans la limite de 30% maximum de l'actif du FIA, à titre de couverture et/ou d'exposition.

Les titres figurant dans le portefeuille du fonds sont sélectionnées à au moins 90% au sein d'un univers de titres dont les émetteurs répondent aux critères ISR, et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours jusqu'à 12h30 auprès de BNP PARIBAS Securities Services – Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Elles sont réglées en J+2.

Le FIA **capitalise le résultat net et les plus values nettes réalisées**.

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du FIA ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le FIA est classé dans la catégorie [6] de l'indicateur synthétique du fait de son investissement en actions de sociétés de la zone euro qui entrent dans la composition de son actif. **Risques importants pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :**

- **risque de crédit :** Risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ce dernier.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% max
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.01%(*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

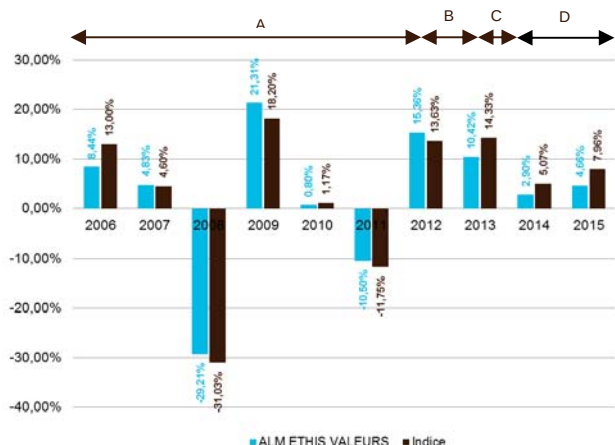
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en juin 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la page 8 du prospectus de ce FIA disponible auprès d'Agicam – 14 rue Auber 75009 PARIS, et sur le site internet www.agicam.fr.

Les frais courants comprennent : Les paiements à la société de gestion, aux administrateurs, dépositaire, conservateur et conseiller, les frais d'enregistrement, d'audit, de distribution et de rétrocession.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commissions en nature.

Performances passées :



A : Depuis la création jusqu'au 29/03/2012 : 67% EuroStoxx (DR, ouverture) + 33% EuroMTS 3/5 ans (CR, ouverture)
 B : Du 30/03/2012 au 27/06/2013 : 67% EuroStoxx (DR, clôture) + 33% EuroMTS 3/5 ans (CR, clôture)
 C : Du 28/06/2013 au 31/12/2013 : 67% EuroStoxx (DR, ouverture) + 33% EuroMTS 3/5 ans (CR, ouverture)
 D : Depuis le 01/01/2014 : 67% EuroStoxx (DR, clôture) + 33% EuroMTS 3/5 ans (CR, clôture)

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- La première émission de part eut lieu en 2000.
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 22 décembre 2014, le FIA a modifié sa stratégie d'investissement.

Informations pratiques :

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
- **Souscripteurs concernés :** Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US persons (la définition est disponible dans le prospectus)
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le FIA peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AGICAM - 14, rue Auber, 75009 Paris, et sur le site de la société de gestion www.agicam.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **Agicam - 14 rue Auber - 75009 Paris.**
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du FIA.
- La responsabilité d'Agicam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
 AGICAM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 02 2016.